

OCBM de Liège-Verviers du 17 novembre 2022 : document préparatoire au point 4.

**Connexion de Herve et Blégny au réseau structurant intercommunal :
Création d'une liaison Express Herve – Blégny – Liège**

La Stratégie Régionale de Mobilité (SRM) ambitionne que chaque commune soit desservie par le réseau structurant d'ici 2030 (chantier n°10). Le réseau structurant intercommunal de transport en commun se compose du réseau ferroviaire et du réseau de bus express complété de lignes principales. Il permet de relier les pôles wallons entre eux et chaque commune à son pôle principal sur base de la structure territoriale.

L'Autorité Organisatrice du Transport a établi une méthodologie pour étudier la connexion progressive des communes non encore reliées au réseau structurant ferroviaire et Express. Cette méthodologie, présentée à l'Organe de Consultation du bassin de mobilité de Liège-Verviers le 21 mai 2021, priorisait le besoin de connecter Herve au réseau structurant de transport en commun.

A l'issue de cet OCBM, l'Organe a émis :

« un avis favorable sur la mise à jour de la méthodologie de connexion des communes au réseau structurant intercommunal (identification, caractérisation, priorisation, identifications du pôle de destination et de l'offre adéquate) et sur la priorisation des études de connexion.

Il attend de l'Autorité Organisatrice du Transport d'étudier et de présenter, progressivement d'ici 2023, les résultats de ces études de connexion lors des OCBM pour :

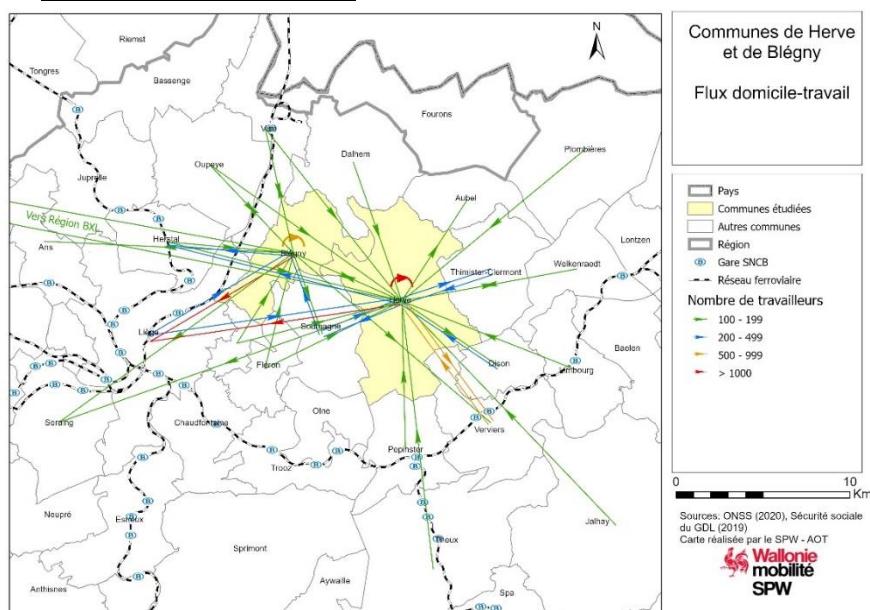
- les communes liégeoises d'Awans, Blegny, Dalhem et Soumagne au réseau structurant dans le cadre de l'étude de redéploiement de la partie non urbaine de l'agglomération liégeoise en 2022 ;
- et les communes de Dison en 2021, Herve en 2022 et Plombières en 2023.

Il recommande de saisir l'opportunité d'étudier la connexion de la commune d'Olné au réseau structurant en même temps que la commune de Soumagne.»

En guise de suivi, la présente note expose les résultats pour la connexion des communes de **Herve** et, par opportunité, **Blégny** au réseau structurant intercommunal, suite à un atelier organisé par l'Autorité Organisatrice du Transport avec les communes de Herve, Blégny et Liège et l'OTW.

1. Diagnostic de mobilité

1.1. Demande de mobilité

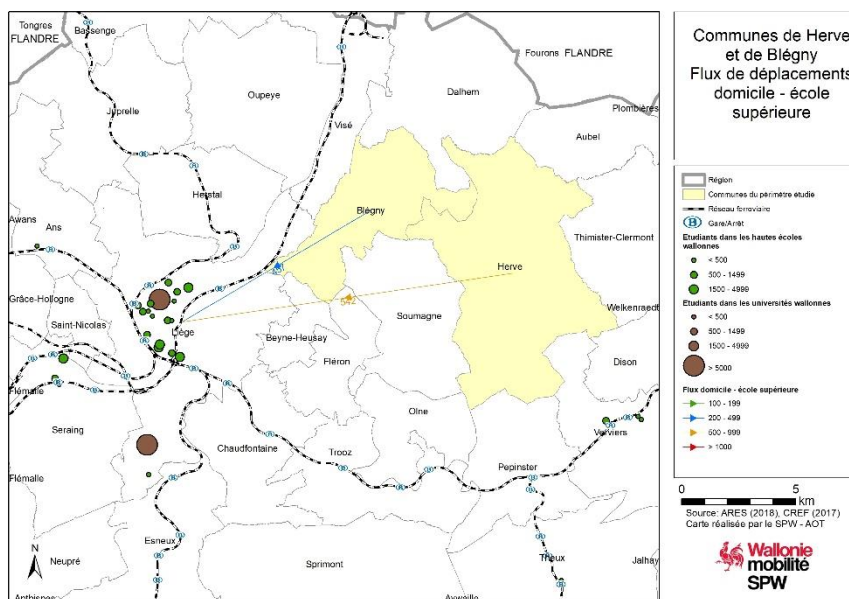


Herve

Les flux domicile - travail sont majoritairement soit internes à la commune de Herve, soit orientés depuis Herve vers Liège et Verviers.

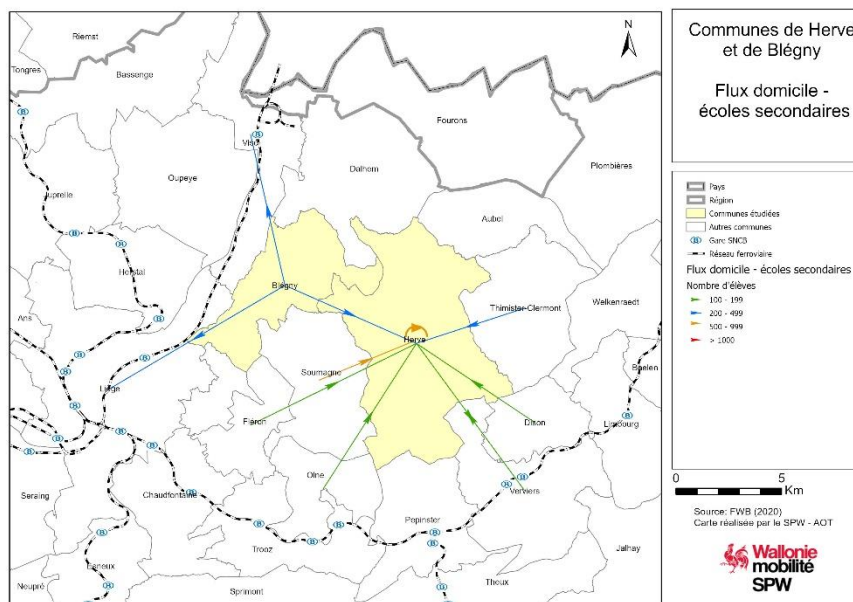
Blégny

Les flux domicile-travail sont majoritairement orientés depuis Blégny vers Liège et en moindre mesure vers Blégny et Herstal.



Les flux domicile – écoles supérieures sont très majoritairement orientés depuis Herve vers Liège.

Les flux domicile – écoles supérieures sont très majoritairement orientés depuis Blégny vers Liège.



Les flux domicile – écoles secondaires sont majoritairement internes à Herve. Verviers est tout de même un pôle d'attraction scolaire pour les élèves habitant Herve.

Les flux domicile – écoles secondaires sont majoritairement orientés depuis Blégny vers Herve mais également vers Liège et Visé.

Les pôles de destination principaux pour la commune de Herve sont donc Liège et Verviers. Ceux-ci se confirment également pour les déplacements culturels et de santé.

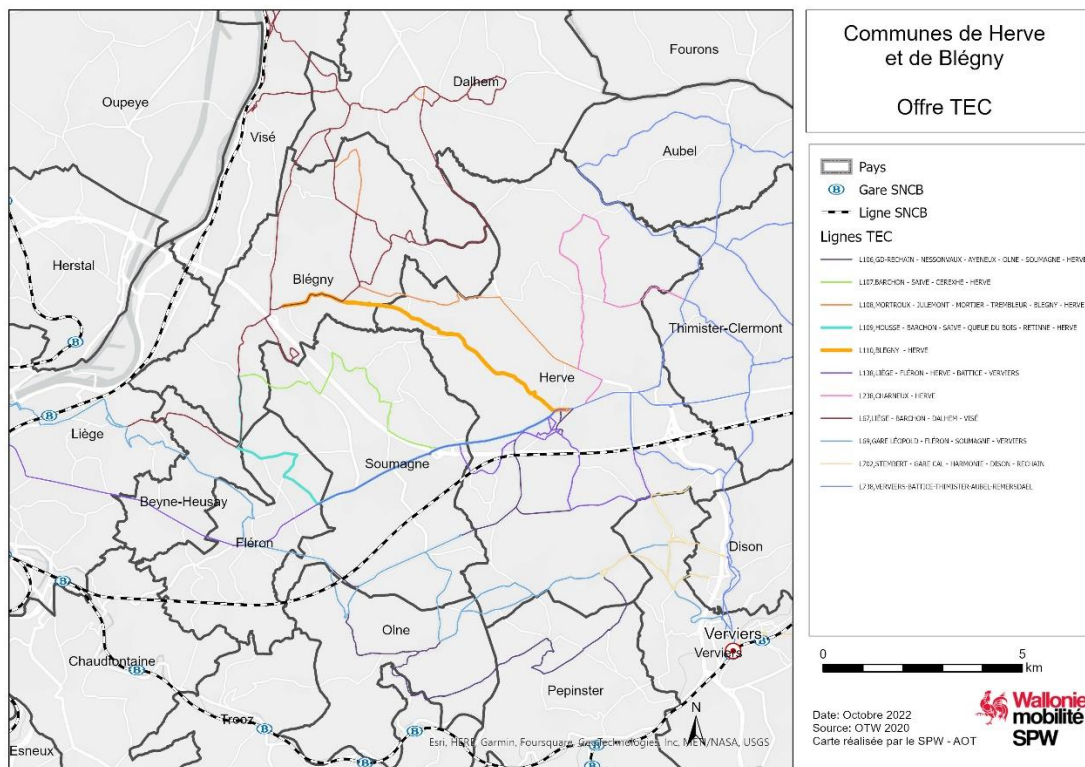
Le principal pôle de destination pour la commune de Blégny est donc Liège. Il en est de même pour les déplacements culturels et de santé.

1.2. Offre de mobilité actuelle

En ce qui concerne les besoins identifiés pour la commune de Herve

- Vers Verviers, la ligne 138 Liège – Fléron – Herve – Battice – Verviers dispose d'une offre de 2 bus par heure en période de vacances scolaires avec un temps de parcours 40% supérieur à celui de la voiture.
- Vers Liège, la ligne 138 Liège – Fléron – Herve – Battice – Verviers dispose d'une offre de 2 bus par heure en période de vacances scolaires. Cependant, cette offre est considérée comme non concurrentielle à la voiture en raison du temps de parcours du bus largement supérieur à celui de la voiture (plus du double).

En ce qui concerne les besoins identifiés pour la commune de Blégny vers Liège, la ligne 67 Gare Léopold – Jupille – Blégny – Barchon – Dalhem - Visé dispose d'une offre de 1 bus par heure en période de vacances scolaires avec un temps de parcours 60% supérieur à celui de la voiture.



2. Création d'une liaison structurante express

Sur base du diagnostic présenté ci-dessus, l'identification de Liège comme pôle de destination principal des communes de Herve et Blégny présente l'opportunité de cumuler leur potentiel respectif par une liaison express vers Liège.

Pour rappel, le réseau structurant intercommunal se compose prioritairement du réseau ferroviaire ou du réseau Express. Une liaison structurante Express présente les caractéristiques suivantes :

- Rapide et directe, principalement sur voiries régionales
- Nombre d'arrêts limité (1 par commune et par pôle d'intérêt identifié)
- Cadencé, afin d'être lisible et de permettre une intermodalité avec l'offre ferroviaire elle aussi cadencée.

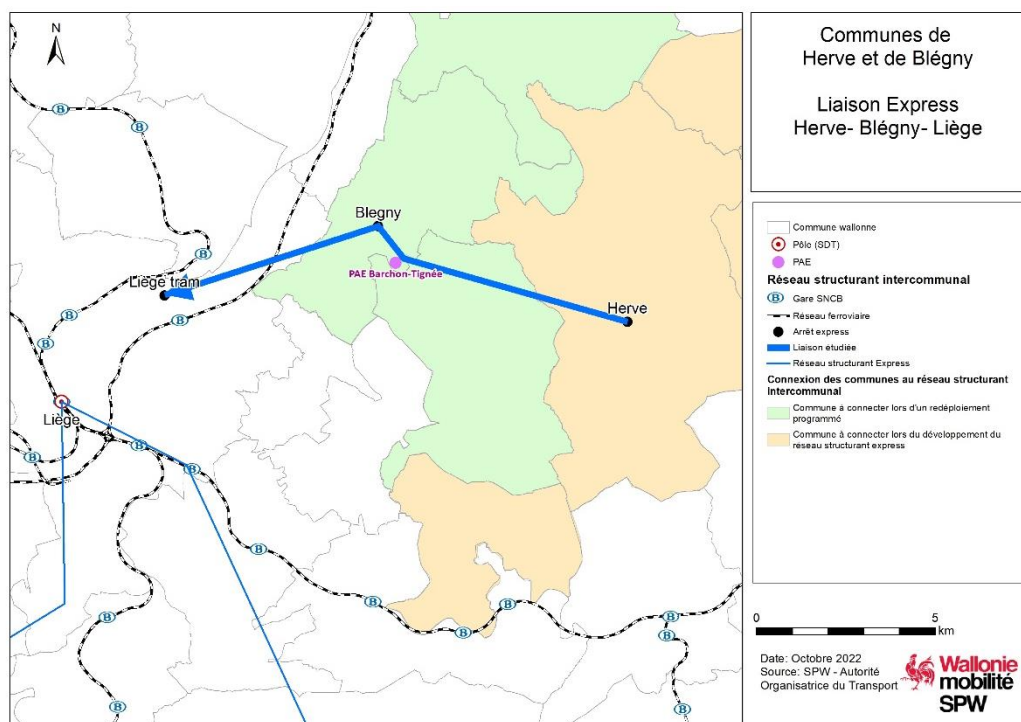
Etant donné le constat d'une offre structurante actuelle insuffisante entre Herve et Liège, nous proposons la création d'une liaison express unidirectionnelle reliant les communes de Herve et Blégny à Liège via le PAE de Barchon-Tignée.

• Herve – Blégny - Liège (Création)

- Les niveaux de service cible pour cette liaison unidirectionnelle express sont :

- 1 passage cadencé par heure en heure de pointe soit :
 - De 6h à 9h vers Liège
 - De 16h à 19h vers Herve
- La liaison permet de rejoindre le réseau structurant urbain liégeois au terminus du tram à Coronmeuse ou Bressoux
- La liaison dessert également le Parc d'Activités Economiques de Barchon-Tignée.

Les attentes régionales sont détaillées dans la **fiche tactique cible en annexe** et représentent une compensation régionale complémentaire de l'ordre de 70.000€ par an pour une augmentation de +30.000 km par an, sous réserve des résultats de l'étude opérationnelle par l'OTW.



Nouvelle liaison express « Herve – Blégny – Liège » (SPW-AOT, 2022)

Proposition d'avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable sur l'offre cible qui lui est soumise pour la nouvelle liaison structurante express « Herve – Blégny – Liège » conformément à la fiche tactique établie par l'Autorité Organisatrice du Transport en annexe.

Sur cette base, les communes de Herve et Blégny seront considérées à ce stade au niveau régional comme connectées au réseau structurant intercommunal de transport public.

L'Organe demande à l'OTW de réaliser l'étude opérationnelle de mise en œuvre de cette liaison.

Processus de redéploiement de l'offre (art. 19 du CSP) : Mise en œuvre du réseau structurant express
 Création de la liaison « Herve - Blégny - Liège »

Généralités :

		Attentes régionales
Liaison		Herve - Blégny - Liège
Direction		Unidirectionnelle vers pôle
Flux domicile – travail (ONSS 2020)		3562 travailleurs et étudiants + usagers en correspondance
Liaison(s) ferroviaire(s)/express existante(s)		L138 non express
Politique d'arrêts	Desserte urbaine (Liège)	Desserte plus fine (selon POI urbains)
	Desserte hors zone urbaine	Principe de 1 arrêt par commune
	PAE et autres POI à desservir	PAE Barchon-Tignée
Gare(s) SNCB ou nœud(s) de correspondance à connecter		A l'arrêt de tram Coronmeuse ou Bressoux sans correspondance spécifique
Matériel roulant et capacité		Autocar confort, capacité normale

Niveaux de service :

	Période	Situation actuelle	Attentes régionales	Précisions	
Offre	Par an	/ km	± 30.000 km		
Nombre de passages	Par an	/ passage(s)	1.518 passages	Soit 3 passages vers le pôle en heure de pointe en semaine (6p/j)	
Amplitude	En semaine	/	3h	Premier départ entre 6h et 7h depuis Herve et dernier retour entre 18h et 19h depuis Liège	
	En vacances scolaire	/			
	Un samedi	/	/	Pas de desserte le samedi	
	Un dimanche	/	/	Pas de desserte le dimanche	
Distribution journalière	En semaine	/	1h	Distribution journalière identique en semaine toute l'année Temps maximal entre deux départs en journée	
	En vacances scolaire	/	1h		
	Un samedi	/	/		Pas de desserte le samedi
	Un dimanche	/	/		
Constance temporelle		/	39%	Cohérence entre les passages le weekend et en vacances et les passages en semaine - 0 pas de cohérence, 1 cohérence parfaite	
Constance spatiale		/ itinéraire(s)	2 itinéraires	1 itinéraire aller et 1 itinéraire retour	
Vitesse commerciale		/ km/h	Entre 37 et 42 km/h	Selon étude opérationnelle OTW	
				Soit environ 19,5 km en 27 à 31 min	